

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pèlerinage sur les pas de **Sainte Marie-Madeleine**, Apôtre de l'Espérance
du 21 au 26 avril 2025

A retourner à : **Uniquement weekend du 11 et 12 janvier 2024**
à la fin des messes (premier arrivé, premier servi)

Attention : Chaque jour, il y aura de la marche. Si vous avez des difficultés à marcher, ce pèlerinage n'est peut-être pas adapté, mais vous pourrez nous accompagner dans la prière !

REEMPLIR UN BULLETIN PAR PERSONNE

Nom M., Mme, Mlle, Père
(Figurant sur le passeport ou la CNI, en majuscule)

Prénom..... nationalité

Adresse complète.....

C PVILLE.....

Tél fixe Tél mobile.....

Adresse Internet.....@.....

Date de naissance..... Lieu de naissance

Personne à avertir en cas d'urgence (*qui ne participe pas au pèlerinage*) :

Nom/prénom :

Tél. fixe Tél. portable

Prix du pèlerinage : **420 euro**

Désire une chambre individuelle, supplément **30€** à régler avec le solde, et dans la limite des places disponibles.

Prix total du pèlerinage :

J'accepte de partager sa chambre avec.....

Le règlement est possible en espèces, par chèque ou par carte bancaire. Si le paiement se fait en espèces ou par carte, le solde doit être réglé avant la date de départ. En cas de paiement par chèque, tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription, avec la date d'encaissement indiquée. (Cf. CGP)

chèque à l'ordre de : **Alliance saint georges**

Déclare avoir pris connaissance du programme, du prix et des conditions générales de vente. (Cocher la case)

Pour les ressortissants de l'UE :
CNI ou Passeport valide.

Joindre la photocopie
de votre pièce d'identité en
cours de validité.

Réunion de
préparation :
dimanche 6 avril
16h-18h
dans les salles
paroissiales

Fait à.....

Le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Conditions Générales de Participation (CGP)

Les présentes Conditions Générales de Participation régissent la participation au pèlerinage organisé par Alliance Saint-Georges, ci-après désigné "l'Organisateur". Toute inscription à cet événement implique l'acceptation sans réserve de ces conditions par le participant.

1. Inscription et Confirmation

1.1 Modalités d'inscription

L'inscription au pèlerinage se fait en ligne ou par formulaire papier. Pour être validée, l'inscription doit être accompagnée des informations complètes demandées (nom, prénom, date de naissance, informations de santé, etc.) et du règlement d'un acompte ou du montant total du séjour, selon les modalités choisies.

1.2 Confirmation d'inscription

L'inscription sera considérée comme définitive une fois le paiement reçu et la confirmation envoyée par l'Organisateur. Une fois inscrits, les participants recevront un reçu de paiement et des informations pratiques concernant le pèlerinage.

2. Prix et Modalités de Paiement

2.1 Prix du pèlerinage

Le prix du pèlerinage comprend : Le logement : Hébergement en chambre partagée ou individuelle selon le choix du participant., les repas : Les repas sont inclus (petit déjeuner, déjeuner et dîner) durant toute la durée du pèlerinage, sauf indication contraire.

Tarifs : Chambre partagée : 420 € par personne., Chambre seule (supplément) : 450 € par personne (supplément de 30 € pour une chambre individuelle).

2.2 Modalités de paiement

Le paiement peut être effectué par espèces, chèque, ou carte bancaire. Si le paiement se fait en espèces ou par carte bancaire, le solde total doit être réglé avant la date de départ. Si le paiement se fait par chèque, tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription, avec la date d'encaissement inscrite.

3. Annulation

3.1 Annulation par le participant

Jusqu'à 30 jours avant la date de départ : Remboursement de l'acompte moins des frais de gestion de 20%. Entre 29 et 15 jours avant la date de départ : 50% du montant total est dû et non remboursé. Moins de 15 jours avant la date de départ : Aucun remboursement, 100% du montant total reste dû. Absence au départ : Si le participant ne se présente pas le jour du départ, aucun remboursement ne sera effectué.

3.2 Annulation par l'Organisateur

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler le pèlerinage pour des raisons de force majeure, ou si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. En cas d'annulation, toutes les sommes versées seront intégralement remboursées.

4. Responsabilité

4.1 Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur s'engage à fournir tous les services mentionnés dans le programme du pèlerinage. Cependant, il ne pourra être tenu responsable des changements ou modifications imprévus du programme dus à des circonstances indépendantes de sa volonté, telles que des intempéries, des problèmes logistiques ou des décisions administratives.

4.2 Responsabilité du participant

Le participant s'engage à respecter toutes les règles de sécurité, de santé et de conduite établies par l'Organisateur et les autorités locales. En cas de comportement inapproprié, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure un participant sans remboursement, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

5. Conditions de voyage

5.1 Santé et sécurité

Chaque participant doit informer l'Organisateur de toute condition médicale particulière avant le départ (allergies, maladies chroniques, etc.). Il est de la responsabilité du participant de s'assurer qu'il est apte à participer à ce type de voyage. L'Organisateur se réserve le droit de refuser un participant qui ne serait pas apte à suivre le pèlerinage pour des raisons médicales.

5.2 Comportement pendant le voyage

Le participant s'engage à respecter les règles de conduite et à se comporter de manière respectueuse envers les autres pèlerins, les guides, le personnel de l'hébergement et les autorités locales. Toute violation de ces règles peut entraîner l'exclusion du voyage, sans remboursement.

6. Modifications du programme

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le programme du pèlerinage pour des raisons indépendantes de sa volonté (changements d'horaires de vol, de transport, de logement, etc.). Dans ce cas, l'Organisateur s'engage à informer les participants dès que possible et à leur proposer une solution alternative.

7. Droit à l'image

En participant au pèlerinage, chaque participant autorise l'Organisateur à utiliser son image, sa voix ou sa vidéo, capturées pendant le voyage, dans le cadre de la promotion de l'événement ou des futures éditions du pèlerinage, sauf si une demande expresse d'opposition a été formulée par écrit avant le départ.

8. Confidentialité des données personnelles

Les informations collectées lors de l'inscription sont nécessaires à l'organisation du pèlerinage et seront traitées conformément aux lois en vigueur sur la protection des données personnelles. Aucune donnée personnelle ne sera partagée avec des tiers sans le consentement explicite du participant.